

# Réunion publique 21 décembre 2012

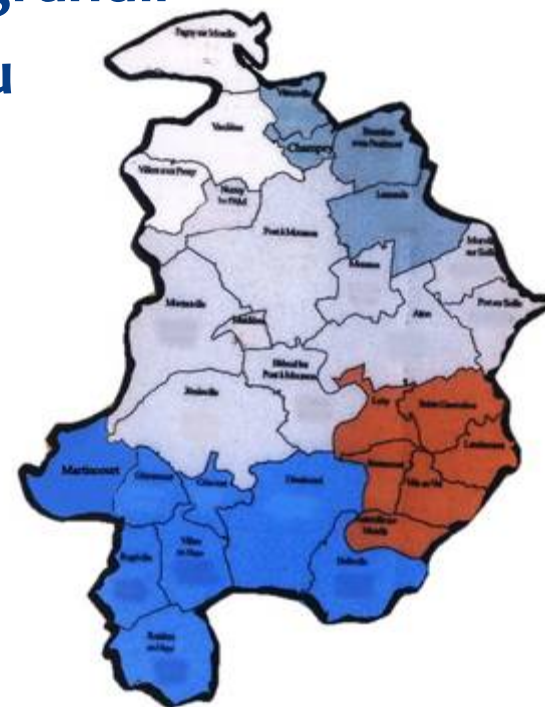
AUTREVILLE-SUR-MOSELLE

**INTERCOMMUNALITE**

# Intercommunalité

## Sommaire

- \* La contrainte légale et la nécessité de s'agrandir
- \* Un périmètre de fusion souhaité et retenu
- \* Le choix du conseil municipal d'Autreville
- \* Méthode et échéances de la fusion
- \* Le choix des compétences
- \* La future gouvernance



# Intercommunalité

## Une obligation légale

- \* Plus aucune commune isolée en 2013
- \* Pas de communauté de communes de moins de 5000 habitants
- \* Le Schéma Départemental initial du préfet n'a pas été adopté au 31 décembre 2011
- \* Amendement déposé pour un territoire conforme à la volonté de l'ensemble des élus du Pays du Val de Lorraine

# Intercommunalité

## Périmètre de fusion

- \* Un amendement est déposé auprès de la commission (CDCI) et voté le 16 décembre 2011.
- \* Fusion des communautés de communes du Pays de Pont-à-Mousson, du Grand Valmon, du Froidmont et des communes isolées de Vandières, Pagny-sur-Moselle et Villers sous Prény.
- \* La communauté des Vals de Moselle et de l'Esch demande à participer à la fusion fin août 2012 ainsi que la commune isolée de Martincourt.
- \* Le préfet arrête le périmètre de fusion le 11 septembre 2012



# Intercommunalité

## Périmètre de fusion

- \* La CC du Pays de Pont-à-Mousson (25 328 habitants et 10 communes)
- \* La CC du Froidmont (1 219 habitants et 4 communes)
- \* La CC des Vals de Moselle et de l'Esch (6 980 habitants et 7 communes)
- \* La CC du Grand Valmon (1 399 habitants et 6 communes)
- \* Les communes isolées de Martincourt, Pagny-sur-Moselle, Vandières, Villers-sous-Prény (5 441 habitants)
- \* **Population totale retenue : 39 925 habitants**

# Intercommunalité

## Le choix d'Autreville

- \* Autreville est une commune rurale qui trouve ainsi sa place avec d'autres communes comparables autour de Pont-à-Mousson.
- \* Autreville participera à la fusion donc à la remise à plat des compétences pour en créer de nouvelles, adaptées aux différentes communes, à la carte.
- \* Autreville fera partie d'une intercommunalité puissante sur un territoire à enjeux forts (emploi, industrie, ruralité, transports, ...)
- \* Autreville fait un choix pour l'avenir avec 30 autres communes au cœur du territoire du Val de Lorraine entre Nancy et Metz

# Intercommunalité

## Méthode de la fusion

- \* Un audit financier et fiscal du territoire (STRATORIAL FINANCES)
- \* Une aide à la mise en œuvre technique de la fusion par un bureau d'études (LANDOT & ASSOCIES)
- \* Un accompagnement par LE CARREFOUR DES PAYS LORRAINS
- \* Un comité de pilotage comprenant tous les maires du territoire
- \* Des commissions sur les compétences à mettre en œuvre ouvertes à tous les conseillers municipaux.

# Intercommunalité Echéancier



- \* La CDCI vote le 6<sup>e</sup> amendement – décembre 2011
- \* Le préfet arrête le périmètre le 11 septembre 2012
- \* Les communes délibèrent dans un délai de 3 mois
- \* Les maires signent une charte politique – janvier 2013
- \* Les communes concernées travaillent sur les compétences et la gouvernance – année 2013
- \* Le préfet prend un arrêté de fusion avant juin 2013
- \* Entrée en vigueur de la fusion – 1<sup>er</sup> janvier 2014

# Intercommunalité

## Les compétences



- \* **Compétences obligatoires** reprises et déclinées par la nouvelle communauté de communes.
- \* **Compétences optionnelles** reprises mais pouvant être restituées aux communes dans un délai de 3 mois.
- \* **Compétences facultatives** reprises et exercées pendant deux ans sur les anciens périmètres puis éventuellement restituées aux communes.

# Intercommunalité

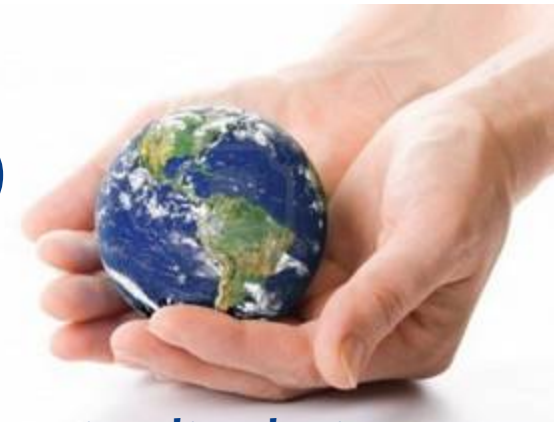
## Les compétences

### \* **Compétences obligatoires**

- *Aménagement de l'espace*
- *Actions de développement économiques*

### \* **Compétences optionnelles (au moins une)**

- *Protection et mise en valeur de l'environnement*
- *Politique du logement et du cadre de vie*
- *Création, aménagement et entretien de la voirie*
- *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire*
- *Action sociale d'intérêt communautaire*
- *Tout ou partie de l'assainissement*



### \* **Compétences facultatives – rédaction libre**





